

**Communiqué de presse**

Paris, le 8 octobre 2026

## **Contrats à la performance : Citeo salue une mesure efficace pour accélérer le tri et le recyclage dans les territoires**

À l'occasion des Assises nationales de l'économie circulaire à Nantes, Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, a annoncé que les collectivités pourront conclure, sur la base du volontariat, des contrats de performance avec les éco-organismes de la filière des emballages ménagers. **Citeo salue une mesure attendue qui permettra de renforcer l'efficacité des financements de la REP au bénéfice des performances de recyclage.**

Fondés sur un diagnostic territorial, les contrats à la performance permettent de cibler les actions les plus pertinentes pour chaque collectivité et d'adapter les soutiens en fonction des résultats obtenus. Ils traduisent une conviction portée par Citeo depuis plusieurs années : les contributions versées par les entreprises doivent être utilisées là où elles génèrent le plus d'impact environnemental.

*« Cette annonce donne aux collectivités un nouveau levier pour accélérer leurs performances en matière de tri et de recyclage. En adaptant les actions aux réalités de chaque territoire, nous pouvons aller plus loin collectivement et tirer le meilleur parti des contributions des entreprises. Citeo est pleinement mobilisée pour accompagner celles qui souhaiteront s'engager dans cette dynamique. »* déclare Jean Hornain, directeur général de Citeo.

### **Quand les bons leviers sont activés, les résultats de performance suivent**

Aujourd'hui, près d'un quart des ordures ménagères résiduelles est encore constitué d'emballages et de papiers, tandis que les performances de collecte peuvent varier du simple au double d'un territoire à l'autre. Citeo constate que **20% des collectivités**, principalement urbaines et denses, **concentrent à elles seules les deux tiers des tonnes d'emballages et papiers encore présentes dans les OMR**. Ces collectivités constituent donc les principaux "réservoirs de tonnes" à mobiliser pour atteindre les objectifs de recyclage à horizon 2030.

Selon les estimations de Citeo, le contrat de performance pourrait permettre de gagner **plus de 4 points de recyclage sur les emballages en plastique**, soit 65 000 tonnes orientées vers le recyclage.

Citeo met ainsi à la disposition des collectivités volontaires ses données de performance, ses outils de diagnostic territorial et l'accompagnement de ses équipes en région, pour accélérer les performances de recyclage.

**À propos de Citeo**

Depuis 1992, Citeo est l'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Entreprise à mission depuis 2020, Citeo conçoit et déploie des solutions concrètes et innovantes pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages ménagers pour près de 100 000 entreprises-partenaires de la grande consommation et de la distribution.

Citeo travaille étroitement avec les acteurs de la filière, pour développer l'éco-conception, financer la collecte sélective, structurer des filières de recyclage, et encourager les gestes écocitoyens. Il mobilise son écosystème - entreprises, collectivités et citoyens - pour construire et déployer des solutions qui conjuguent performance environnementale et performance économique. Ces efforts permettent aujourd'hui de recycler 70 % des emballages ménagers et des papiers. L'ambition de Citeo est claire : accélérer la transformation vers des emballages réduits et 100 % circulaires.

**Contacts presse -** [citeo@havas.com](mailto:citeo@havas.com)

Marie Moirand - 06 07 03 60 74 / Inès Descamps - 07 86 18 65 93